

**AVIS**  
**DEPOT D'UN PROJET DE PACTE DE MAJORITE**

Il est porté à la connaissance de la population, conformément à l'article L1123-1, § 2, alinéa 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qu'un projet de pacte de majorité a été déposé entre les mains du Directeur général par le groupe politique

**E BOUGRMESTRE.**

Ce pacte de majorité répond aux conditions de recevabilité énoncées à l'article L1123-1, § 2, alinéas 3 et suivants, du Code susdit. Les personnes y désignées pour composer le futur collège communal sont les suivantes :

<b>Bourgmestre</b>	Eric Thiébaud
<b>1<sup>er</sup> échevin</b>	Cindy Bériot
<b>2<sup>e</sup> échevin</b>	Michaël Demoustier
<b>3<sup>e</sup> échevin</b>	Fabrice François
<b>4<sup>e</sup> échevin</b>	Yvane Boucart
<b>Président du Conseil de l'action sociale pressenti</b>	Eric Thomas

L'adoption de ce projet de pacte de majorité sera inscrite à l'ordre du jour de la séance publique du conseil communal qui se déroulera le 02 décembre 2024.

Le projet de pacte de majorité fera l'objet d'un vote à haute de voix et devra, pour être adopté, recueillir la majorité des voix des membres présents.

A Hensies, le 12 novembre 2024

*Le Directeur général,  
Michaël Flasse*



*Le Bourgmestre,  
Eric Thiébaud*